

M. Roland Berthilier
VALEURS MUTUALISTES
3 square Max-Hymans
75748-Paris cedex 15

1er janvier 2010

Objet : Art. L.4113-13 du Code de la santé publique

Monsieur le Directeur,

Une fois encore – je devrais dire : comme d’habitude –, *Valeurs Mutualistes* (juillet-août 2009, p. 21-23) publie en pages *Santé* un article promotionnel, caractérisé par le mépris du contradictoire et sous-tendu par l’interview d’un hospitalo-universitaire, lequel s’est affranchi allègrement des contraintes légales qui lui faisaient obligation de déclarer des liens d’intérêt par ailleurs notoires. Sur ce seul sujet de l’hépatite B (il y en a d’autres !), il suffit de se reporter au numéro de nov-déc 2007 (p. 26-27) pour constater l’obstination de votre revue à abuser ses lecteurs, tout en ignorant les dispositions légales qui visent pourtant à les protéger d’une information tendancieuse.

Il ne s’agit pas d’ergoter sur une application plus ou moins sourcilleuse de la loi mais de constater que, comme par hasard, les « experts » qui l’ignorent se permettent des approximations douteuses ou des contre-vérités flagrantes qu’un minimum de familiarité sur le sujet permet de contredire sans la moindre difficulté.

- Cela n’est pas véritablement *informer* vos adhérents que de globaliser en des considérations communes hépatites B et C, quand les premières dépendent pour l’essentiel de comportements, alors qu’à *l’heure actuelle* (et même si la situation va évoluer dans l’avenir), l’essentiel de ceux qui souffrent à cause des secondes sont victimes de complications iatrogènes (transfusions sanguines). En tout état de cause, je mets Trepo au défi de produire une seule investigation épidémiologique *sérieuse* (c.-à-d. correspondant, par exemple, aux critères de crédibilité édictés par l’AFSSAPS) permettant d’évaluer le poids sanitaire de l’hépatite B dans notre pays (incidence, populations à risque, prévalence des cas graves, coût...)
- Libre à Trepo de soutenir – dans une revue d’instituteurs supposés connaître l’usage de l’article défini – que « **les** études ont montré l’absence de lien entre [la vaccination] et la sclérose en plaques ». Mais que fait-il de celle de Hernan et coll¹ – la seule indépendante de tout lien d’intérêt reconstituable – qui montre *un triplement* du risque de sclérose en plaques post-vaccinale ? Que fait-il de celle des experts de

¹ Hernan M et coll. *Neurology* 2004; 63:838-42

l'administration française² – peu réputés pécher par excès de critique à l'endroit d'une immunisation qu'ils ont promotionnée sans nuance –, obligés néanmoins de reconnaître que le nombre de complications neurologiques notifiées après vaccination dépasse le nombre de cas « attendus » (ce qui, compte tenu d'une sous-notification obstinément encouragée par les autorités sanitaires, réalise les conditions d'un drame de pharmacovigilance sans précédent à ma connaissance) ?

- Que fait Trepo des données pourtant nombreuses autorisant à douter que « le meilleur moyen de prévenir l'hépatite B [soit] la vaccination » : les recensements répliqués du *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire* (BEH 1994 ; n° 33 : p. 145 ; BEH 1995, n° 20 : p. 90) attestant que l'hépatite B survient plus facilement chez des sujets *déjà* vaccinés que chez des professionnels de santé pourtant réputés à risque, celles des études³ qui invitent à s'interroger sur la durée de l'immunité conférée, ou même les données *des fabricants* visant à promouvoir de nouvelles spécialités vaccinales justement destinées à éviter *les échecs observés avec les spécialités utilisées lors de la campagne lancée en 1994* ?
- Et s'il s'agit d'inciter les adhérents de la MGEN à se sentir « tous concernés », tout dépend par quoi : dans un pays où, avec quelque 30 millions de vaccinés, ils sont tous ou ont tous au moins des proches exposés aux complications potentielles de ce vaccin inhabituellement toxique, il est parfaitement établi que si l'on ne dénombrait pas plus de 25 000 scléroses en plaques avant cette campagne⁵, on en décompte désormais jusqu'à 80 000⁶, voire plus. Et il est non moins établi, hélas, que le délai d'apparition d'une sclérose post-vaccinale pouvant se chiffrer *en années*, aucun vacciné ne peut raisonnablement s'estimer à l'abri... De quoi se sentir « tous concernés », en effet...

En août 2004, j'avais cru bon écrire directement à votre Président pour attirer son attention sur le risque que la MGEN ne manipule ses adhérents en se faisant courroie de transmission d'associations téléguidées par l'industrie pharmaceutique. En cinq ans, trop occupé, sans doute, à « ausculter le présent et l'avenir » de la Sécurité sociale, ce dernier n'a pas encore trouvé le temps de me répondre. Dommage : des intermédiaires douteux que je reprochais à la MGEN de promouvoir pour leur sollicitude intéressée à l'égard des sociétaires, j'en retrouve un parmi les professionnels pourtant triés sur le volet (9 au total...) contre lesquels l'UFC-Que Choisir a récemment porté plainte (*Que Choisir*, mai 2009 : p. 39), au même motif

² Fourrier A et coll. Br J Clin Pharmacol 2001; 51(5):489-90.

³ Petersen KM et coll. Pediatr Infect Dis J 2004 Jul;23(7):650-5

⁴ Scrip 2005(3028):20.

⁵ Delasnerie-Laupretre N, Alperovitch A. Rev Prat 1991; 41:1884-7.

⁶ Livre blanc de la sclérose en plaques, 2006.

exactement que celui justifiant mes mises en garde – des liens d'intérêt par trop patents quoique sordidement dissimulés.

Récapitulons : 1/ en utilisant la puissance que lui conférait l'argent de ses adhérents, la MGEN s'est fait le relais d'une tromperie ; 2/ quand la MGEN a été informée de cette tromperie, elle a adopté la stratégie du mépris ; 3/ l'UFC, qui ne tire ses informations ni de la MGEN, ni du Dr Girard, a confirmé la tromperie...

Au fait, comment se présenter en chevalier d'une assurance maladie menacée de ruine, tout en promotionnant sans un mot de critique une politique de prévention vaccinale qui – la chose est facile à démontrer – a fait l'impasse sur l'évaluation du bénéfice attendu (nombre de sujets effectivement à risque d'une hépatite B grave, inconnu à l'époque de la campagne), des risques prévisibles et, plus encore, **du coût** de l'ensemble (avec un vaccin dont la marge bénéficiaire, supérieure à celle de la cosmétique, *dépassait 98%*) ?...

La leçon de tout cela, c'est que l'enfer des conflits d'intérêts, ce n'est pas toujours *les autres*. Il serait temps que, dans un système gangrené par l'esprit de lucre et l'impératif du profit à court terme, les responsables de mutuelles – qui doivent leur promotion à un engagement syndical sans doute honorable – aient l'humilité de comparer l'excès de notoriété où les place *de facto* la surface financière de leur organisation avec leur compétence réelle dans les matières médico-techniques où leur ingénuité les expose naturellement à toutes les manipulations⁷... Ce, alors que sur certaines questions de santé dont les enjeux commerciaux sont fabuleux, vos adhérents enseignants sont loin d'agir en impavides représentants d'une instance laïque essentiellement soucieuse de former l'esprit critique de notre jeunesse – manipulés qu'ils se trouvent, eux aussi, *via* parfois des documentations assez luxueuses pour dissuader toute interrogation tant soit peu agnostique quant à leur origine ou à leur crédibilité, et qui concernent – je cite en vrac : « l'hygiène » des filles, la contraception, les vaccinations (pour ne point parler des OGM...) Est-il judicieux que, par sa jobardise, la MGEN démultiplie l'impact d'aussi préoccupantes manipulations ?

Plaider contre « l'éclatement » de la Sécurité sociale, ce n'est pas joindre sa voix au concert des niais pour réclamer une « prévention » d'autant plus fallacieuse qu'elle existe d'ores et déjà – tentaculaire, iatrogénique et désespérément coûteuse. Ce serait plutôt prendre conscience de la spirale infernale où sont entraînés les dépenses de santé, précisément sous ce prétexte d'une « prévention » exorbitante (hypertension, hypercholestérolémie, ostéoporose, cancer du sein, vaccinations multiples, etc.). Ce serait, accessoirement, ne pas renforcer les adhérents dans un consumérisme hypochondriaque dramatiquement entretenu par tous ceux qui y ont intérêt : quand le risque des mammographies systématiques est de mieux en mieux confirmé dans la littérature internationale, que fait la MGEN pour informer

⁷ Le reproche ne vise pas exclusivement la MGEN : sur les ondes, on a récemment entendu JP Davant se ridiculiser sur la question des génériques, problème de santé public majeur mais dont lui n'a manifestement rien retenu d'autre que la promotion aussi grossière qu'irresponsable des autorités sanitaires. Et je ne parle pas de l'enthousiasme atterant avec lequel les mutuelles dans leur ensemble ont cru bon saluer une autre mystification grandiose : le déremboursement des veinotoniques...

ses adhérents – du moins celles qui sont « concernées » ? Quand même les magistrats les moins réactifs ont fini par prendre la mesure de la fausse alerte qui a conduit à la campagne vaccinale de 1994 au point de mettre les fabricants en examen pour publicité mensongère, attend-on d'une mutuelle *de santé* la relance anachronique d'une promotion inepte dont chacun (responsables de la MGEN exceptés) a désormais conscientisé les excès ? On attendrait, au contraire, d'une mutuelle préoccupée par la survie du système de solidarité une étude tant soit peu sérieuse sur le coût direct *et indirect* de cette campagne irresponsable qui n'est certainement pas pour rien dans l'aggravation brutale du déficit de l'assurance maladie.

Si la MGEN n'a rien vu quand la prévalence d'une maladie aussi délabrante que la SEP est *subitement* passée de moins de 25 000 à 80 000 au moins – incluant un grand nombre d'enfants et de jeunes en principe très peu exposés à la maladie – qu'elle commence par auditer ses procédures d'évaluation. Dans l'entre temps, qu'elle évite de se poser en noble fondateur d'un système qui la mystifie aussi effrontément ; accessoirement, qu'elle cesse de vouloir que ses adhérents se sentent « tous concernés » par la profitabilité coûte que coûte des industries de santé, qui – avec l'aide de leurs affidés rebelles à la législation citée en objet – épuisent ce système en profitant de l'incompétence des décideurs.

Croyez, Monsieur le Directeur, en l'expression de toute ma considération.

Marc Girard